**Procès-verbal de de la réunion du Conseil Municipal**

**du 07 avril 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Après scrutin, Fabrice MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIHR, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absentes excusées : MM. BAILLEUX, GRANEREAU.

* Mme BAILLEUX a donné pouvoir à M. LAGUILLON
* Mme GRANEREAU a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absente non excusée : Mme PONS-COUEPEL.

Date de convocation : 03 avril 2025

La séance est ouverte à 18 heures.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Délibérations**
* 2025.04.01 Ligne de trésorerie
* 2025.04.02 Bien sans maitre
* 2025.04.03 Prix de vente « panneaux de rue »
* 2025.04.04 Convention visites médicales Centre de Gestion
* 2025.04.05 Transfert STEP
* 2025.04.06 Convention télérelève SUEZ
* 2025.04.07 Annulation/ Création d’un poste administratif
* 2025.04.08 Motion de soutien de la chasse à la palombe
* 2025.04.09 Fonds vert Chaussidou
* 2025.04.10 Village d’avenir
* 2025.04.11 Permis de louer
* 2025.04.12 Démarches PDIPR
1. Point des élus
2. Divers
3. **Délibérations**
* Ligne de trésorerie

*2025.04.01*

* **Acquisition d’un bien vacant et sans maître revenant de plein droit à la commune d’une superficie de 424 m²**

*2025.04.02*

Vu l'article 713 du Code Civil ;

Vu les articles L.1123-1-1° et s. du Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00026 C du 8 mars 2006 ;

Vu l’opportunité d’acquérir la parcelle située 24 avenue du Général de Gaulle, cadastrée section AC numéro 139 afin de rendre cohérent l’aménagement de cette rue,

Madame la Maire expose à l’assemblée :

Après recherches, il apparaît que la parcelle cadastrée section AC numéro 139 appartenait à Monsieur Maurice MAUMELAS ;

Que Monsieur MAUMELAS est décédé à SAINTE-TERRE le 21 octobre 1986 et donc depuis plus de trente ans ;

Que dans ces conditions, en application des articles L.1123-1-1° et L. 1123-2 du Code général de la propriété des personnes publiques et de l’article 713 du Code civil ce bien est considéré comme sans maître et peut faire l’objet d’une appropriation de plein droit par la commune sur simple délibération du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l’unanimité :

– d’incorporer la parcelle cadastrée section AC numéro 139 dans le domaine privé de la commune en ce que celle-ci est sans maître.

– d'évaluer le bien ci-dessus désigné à 0 €.

– d’autoriser Madame la Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la reconnaissance de cette situation, et notamment les formalités de publicité foncière en vue de son opposabilité aux tiers.

**INDIQUE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l’année au cours de laquelle se réalisera l’opération d’acquisition par la commune.

* Prix de vente « panneaux de rue »

*2025.04.03*

Dans le cadre de la mise à jour de la base d’adressage locale et du remplacement de certains du remplacement des panneaux de rues et à la demande de quelques administrés, la commune se propose de vendre les anciens panneaux.

Après en avoir débattu et à l’unanimité, les membres du Conseil municipal fixe le prix de vente à 30 € pièce.

Convention d’adhésion a l’offre de service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

*2025.04.04*

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 452-47,

L .812-3 et L. 812-4 ;

VU la Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

VU Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le règlement de fonctionnement du service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;

CONSIDERANT :

- que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,

- que les employeurs territoriaux doivent disposer d’un service de médecine préventive pour leurs agents,

- que le service de médecine préventive a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail ainsi que les risques de contagion,

- que les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande,

- l’offre de service de prévention et de santé au travail proposée par le Centre de Gestion de la Gironde telle que décrite dans le catalogue des prestations,

VU la convention d’adhésion à l’offre de service proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l’unanimité

- de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l’offre de service de prévention et de santé au travail

- d’autoriser Madame la Maire à signer la convention correspondante telle qu’annexée à la présente délibération

- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

* Transfert STEP

*2025.04.05*

Vu la délibération de la commune de STE-TERRE en date du 12 décembre 2014 qui demande son adhésion au syndicat pour le transfert de la compétence « assainissement » à savoir :

- L’assainissement collectif

- Le contrôle de l’assainissement non collectif

- La réhabilitation et l’entretien des installations d’assainissement non collectif.

Avec effet au 1er janvier 2016.

• Vu la délibération du 8 juillet 2015 du SIEA de l’Est du Libournais portant approbation de l’adhésion de la commune de Sainte-Terre pour les compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif »

• Vu l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques Le transfert de propriété des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence ;

• Vu l’article L.1321-4 du Code Général des collectivités territoriales qui traite des conditions dans lesquelles les biens mis à disposition, en application de l’article L.1321-2, peuvent faire l’objet d’un transfert en pleine propriété à la collectivité bénéficiaire

• La nécessité de formaliser par acte authentique en la forme administrative le transfert de propriété des biens concernés ;

• L'importance de donner pouvoir à Madame la Maire de signer l’acte authentique en la forme administrative de transfert de propriété en vertu des délibérations antérieures et de l'accord entre les parties ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve le transfert de propriété des biens qui sera constaté par acte authentique en la forme administrative suivants :

• Parcelles E 622, E 623, E 624, E 625, E 626 : Station d'épuration (STEP)

• Parcelle C 880 : Poste de refoulement Grand Jeannot (PR)

• Parcelle C 971 : Poste de refoulement Berguille (PR)

2. Autorise Madame la Maire à signer, au nom de la commune, tous les actes nécessaires à la réalisation du transfert de propriété de ces biens.

3. Mandate Madame la Maire pour accomplir toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement de ce transfert de propriété.

4. Précise que cette délibération prend effet à compter de son adoption et que toutes les démarches nécessaires seront entreprises immédiatement.

* Convention télérelève SUEZ

*2025.04.06*

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le SIEA de l’Est Libournais réalise la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance.

Ce dispositif de relevé à distance retenu est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé.

Afin de mettre en place ce dispositif il est nécessaire qu’un ou deux antennes soient implantées sur le bâtiment de la mairie.

Il est donc nécessaire de signer une convention afin de préciser les conditions dans lesquelles le concentrateur et son antenne nécessaires au télé-relevé des compteurs seront installés et maintenus par le SIEA de l’Est Libournais.

Après en avoir délibéré et avec 17 voix pour et une abstention, les membres du Conseil municipal autorise Madame la maire à signer la convention.

* **Création d’un poste de rédacteur principal de 1ère classe et suppression d’un poste rédacteur principal de 2nde classe**

2025.04.07

Dans le cadre d’une proposition d’avancement de grade d’un agent Administratif Principal pour assurer les missions d’agent administratif.

Après avoir entendu Madame la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l’unanimité,

DECIDE

▪ la suppression, à compter du 1er mai 2025 d’un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2nde classe,

▪ la création, à compter de cette même date, d’un emploi permanent à temps complet rédacteur principal de 1ère classe,

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Madame la maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

* 2025.04.08 Motion de soutien de la chasse à la palombe

Défense de nos traditions suite à la décision de la Commission Européenne de saisir la Cour de Justice de l’Union Européenne d’un recours en manquement contre la France concernant la règlementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet.

 Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive « Oiseaux ») ;

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 424-4, R. 424-9 et R. 424-9-1 ;

 Vu l’arrêté ministériel du 25 septembre 2007 relatif aux conditions de chasse des colombidés dans le département de la Gironde ;

 Considérant la décision de la commission européenne de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive « Oiseaux », en particulier ses articles 8 et 9, risquant ainsi de mettre fin à la chasse traditionnelle de la palombe (pigeon ramier) en palombière ;

Considérant l’incompréhension que suscite cette décision communautaire compte tenu du caractère ancestral de cette activité, de son antériorité par rapport aux dispositions communautaires elles-mêmes, et de l’interprétation faites aujourd’hui de ces dispositions par la commission européenne pour faire condamner cette activité ;

Considérant que la palombe (pigeon ramier) connaît aujourd’hui une véritable explosion démographique au point de constituer un risque important pour l’agriculture obligeant le préfet de la Gironde à prendre annuellement un arrêté permettant la destruction du pigeon ramier (palombe) sur l’ensemble du département ;

Considérant l’importance et l’attachement de nos populations à cette pratique, développée au sein de notre réseau associatif local, porteuse de valeur de vivre ensemble ;

 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Demande instamment que le Premier ministre intervienne en défense sur ce dossier auprès de la commission européenne pour s’opposer à la saisine de la Cour de Justice de l’Union Européenne.

 - Demande que la stratégie de défense soit construite en collaboration avec les services du ministère de Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la pêche, et de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ;

 ET DANS CETTE ATTENTE,

- Emet un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet ;

- Apporte un soutien sans réserve en faveur de la chasse de la palombe au filet en palombière, activité cynégétique ancestrale pratiquée au cœur de nos territoires ;

- Se dit solidaire de l’ensemble des communes qui émettront un même avis ;

* 2025.04.09 Fonds vert Chaussidou
* 2025.04.10 Village d’avenir
* 2025.04.11 Permis de louer
* 2025.04.12 Démarches PDIPR
1. **Pharmacie**

Madame la Maire explique aux membres du Conseil municipal que les négociations et les échanges avec la propriétaire du bâtiment continuent suite à l'autorisation donnée précédemment. (PV du 27 janvier 2025)

Un porteur de projet pour de l'habitat partagé a visité les lieux et a été séduit. Une deuxième visite est prévue avec la CDC pour voir si le projet peut être intégré au programme d’accueil des seniors souhaité par la CDC. Un accord quasi total sur le prix a été trouvé, ce qui permettra d'envoyer un courrier à l'EPF (Établissement Public Foncier) pour une demande de portage d’achat et nous aider dans notre réflexion d’aménagement. Il est souligné que rien n'est encore signé, ni avec la proprié-taire, ni avec l'EPF, ni avec les autres parties.

1. **Maison de soins**

La maison de soins a été inaugurée le 29 janvier, en présence de l’ensemble des partenaires, des professionnels de santé, des membres fondateurs et du Sous-préfet. Le résultat est jugé très beau et apprécié par tous.

Le lieu est géré par Graine de Santé (association) qui sera le seul interlocuteur de la mairie (bail à partir du 1er mars) et qui se chargera de l’intégration des différents praticiens et de la gestion du bâtiment.

Travaux : des points sont en suspens concernant certaines entreprises devant revenir pour des réglages de lumière, la peinture et le raccrochage du câble réseau sur la façade.

1. **Demandes de DETR**

Deux dossiers de DETR ont été déposés :

* Le premier pour le subventionnement d’un équipement fixe de la salle des fêtes (éclairage / sonorisation / lumière pour 21 958 €). Ces investissements ne se feront que sur acceptation du dossier.
* Un second pour le financement complémentaire du chaussidou (21 115 €).
1. **"Sainte Terre bouge"**
* L'événement « Sport au féminin » organisé par Aurore Blanchard en janvier, a été un succès avec beaucoup de monde et des retours positifs pour les séances de gym, yoga, découverte de la marche nordique et danse tahitienne.
* "Mars Bleu" Une marche pour la sensibilisation au cancer colorectal aura lieu le 16 mars à 10h.
1. **Point CDC**
* **Révision du PLUi**.

La révision ne sera pas terminée avant la fin du mandat en raison de découvertes de naturalistes nécessitant des études sur quatre saisons. La problématique actuelle est que le **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)** donne une perspective de croissance démographique de seulement 0,1% pour l'intercommunalité, alors que l'objectif de la CDC est de 0,3% pour gagner des habitants ; Les élus se mobilisent pour obtenir cette croissance, ce qui implique de la densification et de la réhabilitation de bâti existant ; les zones constructibles identifiées étant bloquées par la présence d'espèces protégées (ex : lotier, cisticole des joncs) ;

L'idée d'une deuxième ligne d'écoquartier côté chez M. Quattrocchi est évoquée si le premier projet ne se concrétise pas.

Madame la Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais est la seule à perdre des habitants, ce qui motive des politiques comme l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour aider à la rénovation et une taxe sur les logements vacants.

Le nombre de maisons vides sur la commune est estimé à une vingtaine.

Mais il faut aussi prendre en compte les alertes émises par le SCoT : les futures restrictions sur l’usage de l’eau.

Des actions sont donc menées pour attirer des habitants et les services travaillent pour apporter des solutions notamment en faveur de la jeunesse et de la petite enfance (ex : centres de loisirs, relais petite enfance). L'accueil des seniors est également une priorité.

La mobilité est aussi un enjeu important en milieu rural :

Des projets de mobilité douce sont en cours de réflexion pour un déploiement à l'échelle de l'intercommunalité, incluant le vélo en libre-service en partenariat avec la Cali, la location de voitures et de scooters, le covoiturage et un transport d'utilité sociale. Le Calibus ne peut pas encore desservir nos communes, mais il reste accessible pour une catégorie de personnes vivant près de la RN89 et qui travaillent sur l’axe Libourne – Coutras. (La gratuité des transports de la Cali est soulignée et applicable à tous).

Le déploiement du vélo en libre-service prévoit sept stations de cinq vélos à assistance électrique. Le service de location inclura la maintenance et des batteries chargées. (les emplacements de ces stations restent à définir)

Le coût de ces services est abordé, soulignant que la mobilité est aussi un service public dont l’équilibre financier est difficilement atteignable.

* Une **brocante aux matériaux** est organisée pour la première fois les 21 et 22 mars par l'association Nouvel’R qui accompagne des porteurs de projet et des entreprises déjà installées dans l’économie circulaire (en lien avec le SMICVAL).

Elle se déroulera chez quelques professionnels du Grand Libournais (dont une dans notre commune Alu Création) et proposera à la vente des surplus et des retours de chantiers.

1. **Commissions communales :**

Madame la Maire demande aux **commissions** suivantes de se réunir rapidement

* **Fleurissement** : pour les bacs, les fleurs et les arbres (déjà commandés) .... Il faut fixer une date de réunion.
* **Cimetière** : pour l'aménagement du cimetière
* **Culture** : pour la programmation du marché de l'art, de la fête de la musique et du festival de cinéma
* **Enfance Jeunesse** : concernant la cantine à 1 €.
* **La commission communale des impôts directs (CCID)** se réunira le 3 mars 2025 à 10h50. Le rôle de cette commission est de statuer sur les propositions du trésor concernant le classement des maisons ayant déclaré la fin de leurs travaux et de signaler les travaux non déclarés.
* Il est rappelé que le trésor public utilise des drones pour détecter les travaux non déclarés.
1. **Points des élus :**
* **Fabrice MICHEL :**
* Informe que **les travaux de Mimault** concernant le changement de fenêtres ont été validés et débuteront lundi. La peinture des fenêtres n'est pas incluse. Cela concerne 5 fenêtres (façade côté rue).
* Concernant les travaux de l**'église**, une demande complémentaire a été envoyée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le remaniage d’une partie de la toiture, mais aucune réponse n'a encore été reçue.
* En ce qui concerne la plateforme Histologe qui recense les **logements insalubres**, il ne reste plus qu'un dossier à traiter sur cinq inscrits. Un nouveau est en cours d’enregistrement.

À propos du **permis de louer** des propositions seront faites dans les six mois à venir.

* L'**inauguration de la déchetterie** aura lieu mi-avril. Pas de retard dans les travaux

La date de livraison des **points d'apport volontaire** n'est pas encore connue. Des déchets sauvages ont été encore découverts dans les Condamines.

* Les **panneaux de rue pour le nouvel adressage** ont été reçus et devraient être posés la semaine prochaine. Un plan d'implantation a été fait, mais une vérification sur le terrain avec les élus concernés est prévue avant la pose définitive. Les anciens panneaux seront récupérés pour être mis en vente.
* **Antoine CANTE** :
* Fait le point sur la réception du chantier de voirie rue Maurice Druon, qui a eu lieu le 07 février ; quelques petits soucis d’aménagement ont rapidement été réglés (pose de potelets, réouverture des regards, étalement de cailloux). La réception n'a pas encore été signée.

Les peintures au sol interviendront en avril.

* Concernant le service de dépôt de végétaux au service technique (les vendredis après-midi) et pour aider les personnes âgées qui ont des difficultés de manutention, un changement dans la procédure de réception des végétaux va être mis en place pour en faciliter le dépôt.
* Concernant la voirie, pour remblayer les chemins blancs abimés par les pluies et les engins agricoles des devis de calcaire ont été faits. D’autres devis seront demandés pour du béton concassé (moins cher mais risques de présence de ferrailles). A suivre …
* Des réflexions sont en cours sur l'aménagement des trottoirs de l’avenue du Pont et sur les stationnements. Une commission voirie sera réunie prochainement.
* **Agnès ALFONSO-CHARIOL**
* Note que les services techniques ont nettoyé et agrémenté les abords de la salle polyvalente de Brondeau et des courts de tennis. Un retour a été fait concernant le **manque d'éclairage le soir à Brondeau**, particulièrement le long de l’allée ce qui pose des problèmes de sécurité pour les parents déposant leurs enfants. Des projecteurs sur les poteaux de tennis pourraient être envisagés.
* La demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le **chaussidou** a été envoyée la semaine dernière. L'inauguration du chaussidou pourrait avoir lieu le 19 avril, avec une animation autour de la sécurité routière. p
* Concernant les travaux de la maison de soins, il y a eu des plaintes des locataires de la **Lampreda** concernant le parking. Une réunion a eu lieu avec les locataires et leur bailleur pour clarifier la situation. Ces derniers s’inquiétaient du devenir du parking appartenant à la mairie mais étant mis à leur disposition. Une place PMR sera mutualisée.
* **Aurore ROSSI**
* Elle informe qu'une forte augmentation de la violence sur le territoire du Grand Libournais a été constatée. Lors de la commission action sociale, il a été présenté le poste d'intervenant social de gendarmerie cofinancé par les territoires de la Cali et CDC Castillon/Pujols. Il est rappelé qu’Aurore Rossi a été nommée référente pour le suivi du dispositif ERRE et les violences intrafamiliales.
* Pour la **commission enfance jeunesse**, le budget est bien tenu malgré le départ de la coordinatrice.
* **Agnès ALFONSO-CHARIOL pour Véronique GRANEREAU**
* Concernant la **STEP (station d'épuration)**, on attend des informations du SIEAL pour finaliser la convention de transfert.
* Pendant les vacances scolaires des travaux de peinture seront réalisés par les services techniques dans la classe de Grande section et le préau de la cour primaire.
* Des isolants phoniques vont être installés au plafond de la classe de grande section par un prestataire.
* Un point est fait sur la deuxième édition de **"l’Agora"** : augmentation de la participation. Ce format est jugé positif car il facilite les discussions et contrecarre les rumeurs. Un tirage au sort par le CMJ a déjà eu lieu pour les prochaines séances de mars et avril.
* **Carole CANTIN**
* fait le point sur les activités du **CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)**.

Le projet de "run and bike" est plus compliqué à mettre en œuvre que prévu en raison de la réglementation des courses. L'événement pourrait être rebaptisé pour faciliter sa mise en place. Des détails sur le format de l'événement (duo parent-enfant) et les distances sont évoqués. L'événement est prévu mi-septembre.

Des idées d'animations, comme une course déguisée est envisagée. La sécurité de l'événement est en cours d'étude.

* Les ateliers créatifs pour le 5 avril sont en préparation. Il est rappelé que les seniors sont intéressés pour participer aux actions avec les jeunes.
* **Chantal LERUTH** fait le point sur les états des lieux du Jardin de la Lamproie.
* Lors de ces états des lieux, elle a constaté des baies vitrées ouvertes. Il est demandé que cela soit signalé systématiquement. Il manquerait des couverts mais des couverts sont disponibles à la maison des associations.
* Informe l’assemblée que l'ouverture de la nouvelle **pharmacie**, avenue du Pont est prévue le 7 avril. Elle restera ouverte à son emplacement actuel jusqu'à fin mars.
* **Agnès ALFONSO-CHARIOL** évoque la préparation du **budget** et informe que la commission finance se réunira bientôt. Au prochain Conseil municipal du 7 avril le budget sera voté. Des documents préparatoires seront envoyés en amont et les élus sont encouragés à poser des questions pour mieux comprendre le budget.

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h34

LISTE DES DELIBERATIONS

**2025.04.01** Ligne de trésorerie

**2025.04.02** Bien sans maitre

**2025.04.03** Prix de vente « panneaux de rue »

**2025.04.04** Convention visites médicales Centre de Gestion

**2025.04.05** Transfert STEP

**2025.04.06** Convention télérelève SUEZ

**2025.04.07** Annulation/ Création d’un poste administratif

**2025.04.08** Motion de soutien de la chasse à la palombe

**2025.04.09** Fonds vert Chaussidou

**2025.04.10** Village d’avenir

**2025.04.11** Permis de louer

**2025.04.12** Démarches PDIPR

